

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LE RACCORDEMENT
ELECTRIQUE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'URBANISME**

Depuis le 1^{er} janvier 2009 la mise en application de nouveaux textes réglementaires a modifié le traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme .

Conformément à ces nouvelles dispositions, ERDF est maintenant consulté par la mairie lors de l'instruction des dossiers d'urbanisme .

Pour cela, remettez à la mairie un exemplaire supplémentaire de votre dossier, accompagné de ce formulaire dûment rempli.

NOM PRENOM

ADRESSE DU TERRAIN :

.....

ADRESSE DU DEMANDEUR :

.....

.....

PUISSANCE DE RACCORDEMENT DEMANDEE *

MONOPHASE 12KVA

TRIPHASE 36KVA > à 36 KVA(à préciser)

ENERGIE DE CHAUFFAGE ENVISAGEE :

POMPE A CHALEUR : OUI NON

*Ces renseignements pouvant influencer sur l'instruction de votre demande d'urbanisme veuillez à vous rapprocher de votre architecte ou de votre électricien pour compléter ce document.

FAIT A : LE

SIGNATURE DU DEMANDEUR :